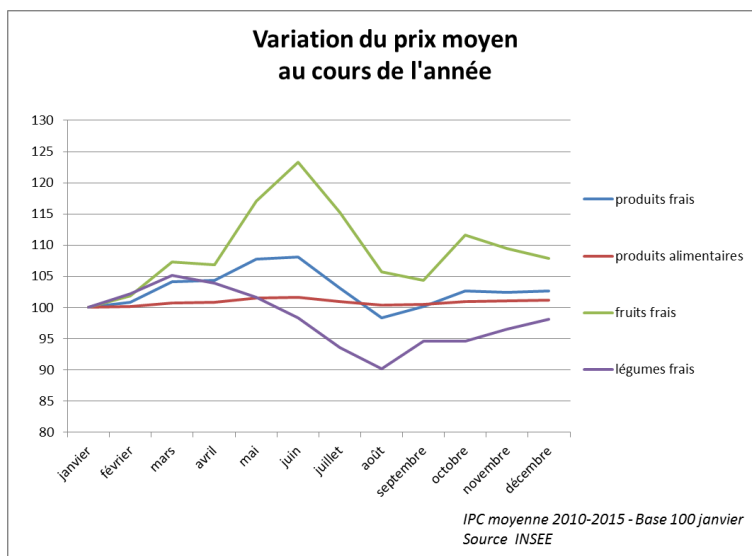


## Fruits et légumes frais : pourquoi les prix varient ?

Rythmés par les saisons, les fruits et légumes frais sont des produits sensibles, soumis à de nombreux facteurs qui influent sur leurs prix tout au long de l'année et d'une année sur l'autre. Fragiles, périssables, peu stockables, sensibles à la météo aussi bien à la production qu'à la consommation et régis par la loi de l'offre et de la demande, les fruits et légumes frais affichent par essence des prix variables qui rendent difficiles les repères pour les consommateurs qu'il est alors important d'informer.

### Des produits alimentaires frais et fragiles, soumis à des fluctuations de prix

Les fruits et légumes frais présentent plusieurs spécificités par rapport aux autres produits alimentaires qui les rendent particulièrement sensibles aux fluctuations de prix. Ce sont des produits **agricoles**, **fragiles**, **périssables** et majoritairement **non-stockables** qui nécessitent les savoir-faire de tous les acteurs de la filière (producteurs, expéditeurs, grossistes, primeurs, chefs de rayon dans les enseignes de la distribution) pour assurer aux consommateurs un approvisionnement constant avec une qualité et une fraîcheur optimales.



*D'après les données de l'Insee ci-contre, le prix des fruits et légumes frais peut varier de plus de 20 % sur une année quand le prix moyen de l'ensemble des produits alimentaires ne varie pas plus de 3 %.*

### Météo-sensibles à la production... mais aussi à la consommation

**Si les conditions climatiques** (ensoleillement, précipitations, gel, etc.) **impactent fortement la production des fruits et légumes frais, tant au niveau de la quantité** (volumes disponibles) **que de la qualité** (calibre, taux de sucre, aspect visuel, etc.), elles jouent également un rôle déterminant au niveau de la consommation. Par exemple, le temps ensoleillé et les températures élevées de fin juin et début juillet 2015 ont activé les ventes de fruits et légumes d'été. L'équilibre économique du marché a ainsi été assuré. A contrario, le mauvais temps qui a touché de nombreuses régions françaises en mai et en juin 2016 a retardé bon nombre de cultures et n'a pas incité à la consommation. C'est pourquoi chaque année, l'adéquation entre offre et demande se révèle particulièrement délicate.

## Des prix soumis à la loi de l'offre et de la demande

Chaque fruit et chaque légume présente son propre calendrier de production et de commercialisation appelé « **campagne** ». Une campagne peut varier d'une année sur l'autre en fonction des aléas climatiques (avance ou retard de campagne).

Etant donné les caractéristiques spécifiques de la plupart des fruits et légumes frais (produits fragiles, périssables, peu stockables) et leur sensibilité à la météo, leurs prix sont particulièrement impactés par la **loi de l'offre** (volumes de produits disponibles) **et de la demande** (consommation). Ainsi on observe généralement des fluctuations selon la période de campagne : lorsque l'offre est peu présente les prix sont plus élevés, puis quand les volumes deviennent plus abondants ils entraînent alors une baisse des prix. Cette année, en juin comme en juillet, la cerise et l'abricot ont souffert de conditions de production difficiles (attaque de ravageurs, orages, etc.) qui ont réduit les volumes commercialisés et ont pesé sur les niveaux de prix par rapport aux années précédentes.

**C'est le moment d'en profiter !**



©Philippe DUFOUR / Interfel  
©Shutterstock

### **Contacts presse :**

Julie Froucht – [j.froucht@interfel.com](mailto:j.froucht@interfel.com) – 01.49.49.15.20

Mélanie Milon – [m.milon@interfel.com](mailto:m.milon@interfel.com) – 01.49.49.15.21

Christelle Groussard – [c.groussard@interfel.com](mailto:c.groussard@interfel.com) – 01.49.49.15.24

### **A propos d'Interfel :**

Créée en 1976, Interfel rassemble et représente les métiers de l'ensemble de la filière fruits et légumes frais, de la production jusqu'à la distribution, y compris la restauration collective (producteurs, expéditeurs, grossistes, primeurs, chefs de rayon dans les enseignes de la distribution). Organisme de droit et d'initiative privés, elle est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'OCM (Organisation Commune de Marché) unique. Interfel a notamment pour missions l'élaboration d'accords interprofessionnels, la mise en œuvre d'actions de communication informative et publi-promotionnelle ainsi que la définition des orientations stratégiques de la filière des fruits et légumes frais dans les domaines de la recherche, de l'expérimentation, de la communication technique ainsi que dans celle des études techniques et économiques et de la formation et animation technique. [www.interfel.com](http://www.interfel.com) / [www.lesfruitsetlegumesfrais.com](http://www.lesfruitsetlegumesfrais.com)